



**RAPPORT ANNUEL SUR LE COMPTE DU CANADA
POUR L'EXERCICE DU GOUVERNEMENT DU CANADA
CLOS LE 31 MARS 2018**

Le présent rapport peut contenir des renseignements confidentiels ou des renseignements commerciaux de nature délicate concernant des clients d'EDC ainsi que des renseignements fournis à EDC à titre confidentiel. Il doit être traité en conséquence et ne doit pas être reproduit, en tout ou en partie.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Aperçu | 3 |
| Autorisation | 3 |
| Gestion des risques | 4 |
| Gestion | 4 |
| Admissibilité | 5 |
| Politique sur le financement concessionnel | 5 |
| Divulgence | 5 |
| Exercice financier | 6 |
| Rapport de gestion | 7 |
| États financiers du Compte du Canada | 12 |
| Notes afférentes au rapport annuel | 14 |
| Glossaire de termes financiers | 17 |

Aperçu

En vertu de l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations* (la « *Loi* »), le gouvernement du Canada (le « gouvernement » ou l'« État ») peut autoriser le soutien d'opérations qui, en raison des pratiques de gestion des risques d'Exportation et développement Canada (« EDC » ou la « Société »), ne pourraient pas être portées au Compte de la Société, mais qui sont néanmoins dans l'intérêt national. Ces opérations sont appelées « opérations sur le Compte du Canada ». Le gouvernement assume effectivement les risques financiers qui y sont associés en imputant au Trésor tous les fonds nécessaires pour effectuer des opérations. Ces opérations sont toutefois évaluées, conclues et gérées par EDC, et sont structurées de la même manière que les opérations portées au Compte de la Société, en ce que les prêts sont remboursables intégralement et donnent lieu à des intérêts et à des commissions, et que les polices d'assurance sont assorties de primes et de commissions, par exemple. Les opérations sur le Compte du Canada, autres que les opérations d'investissement, peuvent consister en des opérations ou des catégories d'opérations qu'EDC a le pouvoir d'effectuer aux termes de l'article 10 de la *Loi*, y compris les activités facilitées dans toutes les catégories de produits d'EDC (financement, assurance crédit, assurance d'institution financière, assurance et cautionnement de contrats, et assurance risques politiques).

Autorisation

Aux termes de l'article 23 de la *Loi*, le ministre du Commerce international (le « Ministre ») peut, avec l'assentiment du ministre des Finances, autoriser EDC à s'engager dans certaines opérations de nature financière ou portant sur des passifs éventuels. Les opérations supérieures à 50 millions de dollars ou de nature délicate doivent d'abord être soumises au Cabinet pour une approbation de principe. L'article 23 de la *Loi* autorise également EDC à effectuer, au nom du gouvernement et de la même manière qu'elle gère le Compte de la Société, une restructuration de la dette relative aux opérations sur le Compte du Canada.

Le paragraphe 24(1) de la *Loi* limite à 20 milliards de dollars au total les passifs éventuels (polices d'assurance, garanties et autres ententes donnant lieu à des passifs éventuels), les engagements en cours avec des emprunteurs et les montants de principal dus par des emprunteurs au titre du Compte du Canada (voir la rubrique « Position par rapport à la limite prescrite par la *Loi* » de la section Rapport de gestion). Toutes les sommes dont la Société a besoin pour s'acquitter de ses obligations relatives au Compte du Canada lui sont versées par le ministre des Finances, à même le Trésor. Ces fonds sont comptabilisés séparément et n'empiètent pas sur la limite d'emprunt de la Société.

Gestion des risques

EDC fournit des services financiers qui permettent aux exportateurs et aux investisseurs canadiens de gérer les risques auxquels ils sont exposés sur les marchés mondiaux. Ce faisant, elle assume elle-même des risques, qu'elle doit gérer prudemment pour assurer sa viabilité financière à long terme. Dans le cas des opérations où un ou plusieurs de ces risques (notamment le risque pays, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et la taille de l'opération) sont considérés comme trop élevés pour la capacité de risque de la Société et incompatibles avec son impératif de viabilité financière à long terme, le gouvernement peut autoriser EDC à effectuer l'opération et assumer lui-même les risques, pourvu que l'opération serve l'intérêt national du Canada. Avant d'autoriser l'opération, le gouvernement se fie à l'évaluation des risques qu'EDC a réalisée. Pour chaque opération, le gouvernement établit, dans son cadre financier, un compte de correction de valeur pour pertes éventuelles. Chaque année, le gouvernement ajuste les comptes de correction de valeur pour tous les risques financiers en fonction des risques inhérents à l'opération (risque pays, cote de crédit, valeur de la garantie, etc.). Conformément aux méthodes comptables du gouvernement, la valeur des prêts, des placements et des avances portés au Compte du Canada est ajustée dans les états financiers du gouvernement au moyen d'un compte de correction de valeur pour pertes de crédit pour que cette valeur se rapproche de la valeur de réalisation nette de ces actifs.

Gestion

Dès les premières étapes d'une opération admissible au Compte du Canada, EDC s'adresse aux ministres pour obtenir une approbation de principe. Cette approbation lui permet d'indiquer à une entreprise qu'une aide est possible, sous réserve de l'autorisation finale du gouvernement. Durant les dernières étapes, lorsque le financement et les paramètres de l'opération ont été établis, EDC demande une autorisation ministérielle en vue de faire une offre ferme ou de conclure une entente.

Après qu'elle a reçu l'autorisation ministérielle, la Société est tenue de coordonner et d'administrer l'opération, notamment de signer les documents juridiques, de demander et de verser des fonds ainsi que de gérer les remboursements. EDC doit tenir des comptes distincts pour les déboursements, les recettes et les recouvrements. Les recettes et les recouvrements doivent être versés au Trésor. Cependant, aux termes de la *Loi*, le ministre des Finances peut autoriser EDC à retenir sur ces recettes et recouvrements certaines sommes pour couvrir les charges et les frais indirects liés à ces opérations (voir la note 6). Le ministre du Commerce international, avec l'assentiment du ministre des Finances, peut également autoriser EDC à prendre les mesures nécessaires ou souhaitables pour gérer les actifs et les passifs découlant des opérations.

EDC a signé avec Affaires mondiales Canada un protocole d'entente qui établit le mécanisme par lequel EDC présente des demandes de financement au gouvernement et fait des versements au Trésor.

Admissibilité

Les opérations portées au Compte du Canada doivent respecter le mandat d'EDC, qui consiste à soutenir et à développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international. En recourant au Compte du Canada, le gouvernement peut appuyer des opérations qui dépassent la capacité financière ou la capacité de risque d'EDC au titre du Compte de la Société, mais qui sont considérées comme servant l'intérêt national.

Dans la plupart des cas, EDC détermine d'abord si une opération peut être appuyée au moyen du Compte de la Société. Le gouvernement peut demander à EDC de gérer une opération dans le cadre du Compte du Canada, comme il l'avait fait pour appuyer le secteur de l'automobile en 2009.

Les opérations envisagées au titre du Compte du Canada doivent être conformes au mandat d'EDC et respecter les critères d'admissibilité suivants :

- les critères habituels s'appliquant aux prêts ou aux assurances d'EDC (retombées pour le Canada, capacités financières et techniques de l'exportateur, viabilité commerciale et technique du projet, solvabilité de l'emprunteur);
- la volonté générale du gouvernement de prendre en compte le risque pays en question et la solvabilité de l'emprunteur;
- des facteurs liés à l'intérêt national tels que :
 - les coûts et les retombées économiques pour le Canada, y compris la création d'emplois et de revenus découlant de l'opération;
 - l'importance du marché visé pour le Canada;
 - les incidences sur la politique étrangère, notamment les relations bilatérales du Canada avec le pays concerné.

Politique sur le financement concessionnel

Le gouvernement a pour politique de ne plus offrir le financement concessionnel (sans intérêt ou à faible taux ou encore assorti d'une longue période de remboursement) qui était auparavant accordé dans le cadre du Compte du Canada afin d'octroyer des conditions aussi favorables que celles offertes par d'autres pays. Le Canada se réserve toutefois le droit d'offrir des conditions correspondant aux paramètres de l'*Arrangement relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public de l'Organisation de coopération et de développement économiques* (OCDE) afin de s'assurer, le cas échéant, que les entreprises canadiennes ne sont pas défavorisées parce que d'autres pays offrent de telles conditions.

Divulgence

Les renseignements sur les opérations en cours sont publiés sur le site Web d'EDC (www.edc.ca/FR/About-Us/Disclosure), conformément à la Politique de divulgation de la Société.

Exercice financier

Toutes les données contenues dans le présent rapport sont présentées en fonction de l'exercice financier du gouvernement, qui prend fin le 31 mars. On ne peut donc établir de comparaison directe avec les données du Rapport annuel d'EDC, du Plan d'entreprise et d'autres documents de la Société préparés en fonction de l'année civile.

Rapport de gestion

Faits saillants

Voici les faits saillants des opérations portées au Compte du Canada au cours de l'exercice 2017-2018 :

- Dans le secteur de l'automobile, des prêts et des effets à recevoir de 1,1 milliard de dollars ainsi que des intérêts courus de 1 milliard de dollars ont été radiés.
- Nous avons comptabilisé une reprise de correction de valeur et de provisions pour pertes de crédit de 96 millions de dollars à l'égard des prêts et des garanties de prêts, principalement en raison des changements apportés aux taux de provision utilisés dans le calcul du compte de correction de valeur pour les prêteurs souverains et des remboursements de prêts qui ont réduit l'exposition globale sur laquelle se fonde le calcul du compte de correction de valeur.
- EDC a effectué des remises au Trésor (au titre de principal, d'intérêts, de produits tirés de contrats de location, d'indemnités recouvrées et de commissions, déduction faite des charges) totalisant 267 millions de dollars.
- Après le 31 mars 2018, une nouvelle autorisation ministérielle a été signée pour un financement d'au plus 7 milliards de dollars relativement à l'acquisition et à la propriété des entités de l'oléoduc Trans Mountain. Au 31 décembre 2018, des instruments de crédit d'une valeur de 6,5 milliards de dollars ont été émis sur cette autorisation ministérielle, dont 5,3 milliards de dollars ont été décaissés.

Position par rapport à la limite prescrite par la *Loi*

L'article 24 de la *Loi sur le développement des exportations* limite à 20 milliards de dollars au total les passifs éventuels (polices d'assurance, garanties et autres ententes donnant lieu à des passifs éventuels), les engagements en cours avec des emprunteurs et le principal impayé des créances de la Société au titre du Compte du Canada. Au 31 mars 2018, la position par rapport à cette limite se chiffrait à 1 657 millions de dollars (3 020 millions au 31 mars 2017). Voici une ventilation de cette position :

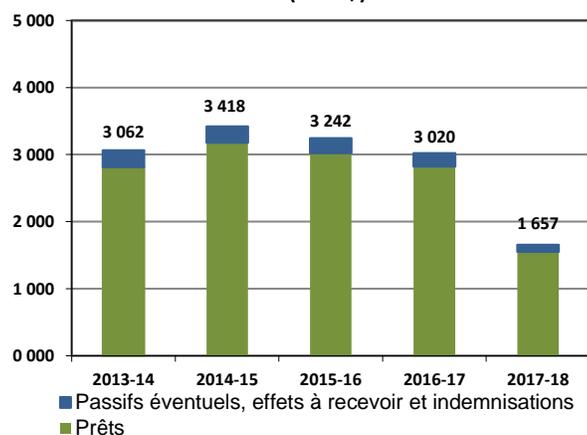
| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|---|-------------------------|-----------------|
| Prêts | | |
| Concessionnels | 599 | 654 |
| Non concessionnels | 950 | 2 169 |
| | 1 549 | 2 823 |
| Passifs éventuels et effets à recevoir | | |
| Garanties de prêts | 98 | 120 |
| Assurance crédit | 10 | 10 |
| Effets à recevoir | - | 67 |
| | 108 | 197 |
| Position par rapport à la limite prescrite par la <i>Loi</i> | 1 657 \$ | 3 020 \$ |

Résumé des cinq derniers exercices

La position du Compte du Canada par rapport à la limite prescrite par la *Loi* résulte de ce qui suit :

- L'augmentation des positions en 2014-2015 découle des nouveaux déboursements sur les prêts assumés au nom de la Commission canadienne du blé, ainsi que de l'écart de change.
- Pour 2015-2016 et 2016-2017, la diminution de la position par rapport à la limite prescrite par la *Loi* s'explique surtout par les remboursements de prêts.
- Pour 2017-2018, la diminution de la position s'explique surtout par la radiation de prêts dans le secteur de l'automobile et les remboursements de prêts.

Position du Compte du Canada par rapport à la limite prescrite par la Loi – Historique sur cinq ans (en M\$)



Concentration de l'exposition

Le tableau ci-dessous illustre l'exposition par pays, selon l'emplacement géographique des risques au 31 mars 2018.

| Pays | Prêts concessionnels | Prêts non concessionnels | Garanties de prêts | Assurance crédit | Total | % | Total | % |
|--------------|----------------------|--------------------------|--------------------|------------------|-----------------|------------|-----------------|------------|
| États-Unis | - | 712 | - | - | 712 | 43 | 1 947 | 64 |
| Chine | 379 | - | - | - | 379 | 23 | 416 | 14 |
| Iraq | - | 110 | - | - | 110 | 7 | 125 | 4 |
| Roumanie | - | - | 98 | - | 98 | 6 | 120 | 4 |
| Argentine | - | 92 | - | - | 92 | 6 | 111 | 4 |
| Turquie | 86 | - | - | - | 86 | 5 | 93 | 3 |
| Maroc | 68 | - | - | - | 68 | 4 | 74 | 2 |
| Autre* | 66 | 36 | - | 10 | 112 | 6 | 134 | 5 |
| Total | 599 \$ | 950 \$ | 98 \$ | 10 \$ | 1 657 \$ | 100 | 3 020 \$ | 100 |

* Comprend 11 pays à l'égard desquels l'exposition varie de 0,02 à 42 millions de dollars.

Exposition par devise

| Devise | 31 mars 2018 | | | | 31 mars 2017 | | | |
|--------------|--------------|-------------------|----------------|------------|--------------|-------------------|----------------|------------|
| | Montant | Équivalent en CAD | Taux de change | % | Montant | Équivalent en CAD | Taux de change | % |
| USD | 1 160 | 1 495 | 1,2884 | 90 | 2 125 | 2 826 | 1,3299 | 94 |
| CAD | 162 | 162 | - | 10 | 194 | 194 | - | 6 |
| Total | | 1 657 \$ | | 100 | | 3 020 \$ | | 100 |

La diminution de l'exposition globale en dollars américains pendant l'exercice est essentiellement attribuable à la radiation de prêts dans le secteur de l'automobile et aux remboursements de prêts.

Exposition liée aux comptes commerciaux et souverains

| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | 31 mars 2018 | | | 31 mars 2017 | | |
|---|------------------------------|-----------------------------|-----------------|------------------------------|-----------------------------|-----------------|
| | Prêts commerciaux | Prêts souverains | Total | Prêts commerciaux | Prêts souverains | Total |
| Prêts | | | | | | |
| Concessionnels | - | 599 | 599 | - | 654 | 654 |
| Non concessionnels | 712 | 238 | 950 | 1 892 | 277 | 2 169 |
| | 712 | 837 | 1 549 | 1 892 | 931 | 2 823 |
| Passifs éventuels et effets à recevoir | | | | | | |
| Garanties de prêts | - | 98 | 98 | - | 120 | 120 |
| Assurance crédit | 10 | - | 10 | 10 | - | 10 |
| Effets à recevoir | - | - | - | 67 | - | 67 |
| | 10 | 98 | 108 | 77 | 120 | 197 |
| Total | 722 \$ | 935 \$ | 1 657 \$ | 1 969 \$ | 1 051 \$ | 3 020 \$ |
| Pourcentage | 44 % | 56 % | 100 % | 65 % | 35 % | 100 % |

La diminution des prêts commerciaux et souverains résulte surtout de la radiation de prêts dans le secteur de l'automobile et des remboursements de prêts.

Le tableau suivant présente une autre ventilation de l'exposition liée aux comptes commerciaux et souverains par secteur industriel et par pays.

| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | 31 mars 2018 | | 31 mars 2017 | |
|---|-------------------------|------------|-------------------------|------------|
| | Total | % | Total | % |
| Comptes commerciaux (par secteur industriel) | | | | |
| Aéronautique | 566 | 34 | 742 | 25 |
| Automobile | 146 | 9 | 1 217 | 40 |
| Industries extractives | 10 | 1 | 10 | - |
| | 722 | 44 | 1 969 | 65 |
| Comptes souverains (par pays) | | | | |
| Chine | 379 | 23 | 416 | 14 |
| Iraq | 110 | 7 | 125 | 4 |
| Roumanie | 98 | 6 | 120 | 4 |
| Argentine | 92 | 6 | 111 | 4 |
| Turquie | 86 | 5 | 93 | 3 |
| Maroc | 68 | 4 | 74 | 2 |
| Autre | 102 | 5 | 112 | 4 |
| | 935 | 56 | 1 051 | 35 |
| Total | 1 657 \$ | 100 | 3 020 \$ | 100 |

Annulation et allègement de la dette pour prêts souverains

En 1996, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont proposé un allègement de la dette extérieure de certains pays pauvres très endettés (PPTE). Cette initiative a été approuvée par les pays membres, dont le Canada. Cette exposition a trait aux conventions de prêt conclues avant 1996. Au 31 mars 2018, le Compte du Canada affichait, au titre des prêts admissibles à une annulation ou à un allègement de la dette à un PPTE, une exposition totalisant 12,0 millions de dollars ou 1,3 % du portefeuille de prêts souverains (contre 12,4 millions ou 1,2 % au 31 mars 2017).

Portefeuille de prêts ventilé par type de taux d'intérêt

| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | 31 mars 2018 | | | 31 mars 2017 | | |
|---|-----------------|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | Fixe | Variable | Total | Fixe | Variable | Total |
| Concessionnels | 592 | 7 | 599 | 647 | 7 | 654 |
| Non concessionnels | 622 | 328 | 950 | 791 | 1 378 | 2 169 |
| Total | 1 214 \$ | 335 \$ | 1 549 \$ | 1 438 \$ | 1 385 \$ | 2 823 \$ |
| Pourcentage | 78 % | 22 % | 100 % | 51 % | 49 % | 100 % |

La diminution du portefeuille de prêts non concessionnels à taux variable est principalement attribuable à la radiation de prêts dans le secteur de l'automobile.

Flux de trésorerie générés sur les prêts et les effets à recevoir

Le tableau ci-dessous présente un résumé des intérêts et commissions reçus sur les prêts et les effets à recevoir portés au Compte du Canada. Ces flux de trésorerie ont été versés au Trésor pendant l'exercice financier, déduction faite des charges administratives. La quasi-totalité des produits d'intérêts proviennent des prêts non concessionnels, les prêts concessionnels ayant des taux d'intérêt faibles ou nuls.

| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | 31 mars 2018 | | | 31 mars 2017 | | |
|---|---------------------------------------|--------------------|-------------|---------------------------------------|--------------------|-------------|
| | Solde annuel moyen du principal | Flux d'intérêts | % | Solde annuel moyen du principal | Flux d'intérêts | % |
| Concessionnels | 614 | 3 | 0,40 | 663 | .* | 0,00 |
| Non concessionnels | 1 802 | 23 | 1,30 | 2 302 | 35 | 1,54 |
| Total | 2 416 \$ | 26 \$ | 1,07 | 2 965 \$ | 35 \$ | 1,19 |

* Les soldes inférieurs à 0,05 million de dollars ont été arrondis à zéro.

La diminution du solde moyen du principal résulte surtout des remboursements réguliers, ce facteur étant atténué par l'écart de change.

Accords financiers aménagés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, il n'y a aucun accord financier aménagé supérieur à 1 million de dollars à présenter (exercice clos le 31 mars 2017 – aucun).

États financiers du Compte du Canada

État des prêts

| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|---|-------------------------|-----------------|
| Prêts (note 3) | 1 549 | 2 823 |
| Intérêts courus et commissions | 191 | 1 160 |
| Effets à recevoir (note 5) | - | 67 |
| Escompte non amorti sur les prêts concessionnels | (408) | (432) |
| Compte de correction de valeur pour pertes sur prêts | (337) | (1 463) |
| Compte de correction de valeur pour pertes sur intérêts courus et commissions | (185) | (1 155) |
| Total | 810 \$ | 1 000 \$ |

État des passifs éventuels

| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|---|-------------------------|-----------------|
| Garanties de prêts (note 7) | 98 | 120 |
| Assurance crédit | 10 | 10 |
| Total | 108 \$ | 130 \$ |

État des résultats

| <i>Exercice clos le 31 mars (en millions de dollars canadiens)</i> | 2018 | 2017 |
|--|--------------|--------|
| Produits | | |
| Intérêts créditeurs et commissions de garantie | 37 | 73 |
| Amortissement de l'escompte | 24 | 24 |
| Total des produits | 61 | 97 |
| Charges | | |
| Charges administratives (note 6) | 6 | 8 |
| Perte (gain) de change | 60 | (87) |
| Reprise de correction de valeur et de provisions pour pertes sur prêts et intérêts courus et commissions | (96) | (102) |
| Total des charges | (30) | (181) |
| Bénéfice net | 91 \$ | 278 \$ |

Tableau des flux de trésorerie liés au Trésor

| <i>Exercice clos le 31 mars</i> <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | 2018 | 2017 |
|--|-----------------|----------|
| Fonds remis au Trésor par EDC | | |
| Principal | (247) | (285) |
| Intérêts, primes et commissions | (26) | (35) |
| Charges administratives | 6 | 8 |
| Total des fonds remis au Trésor | (267 \$) | (312 \$) |

Nota – EDC remet au Trésor tous les fonds qu'elle a reçus à l'égard des opérations sur le Compte du Canada (remboursements de prêts, paiements d'intérêts, commissions, paiements de primes, etc.), déduction faite des charges et des frais indirects de la Société découlant de ces opérations.

Notes afférentes au Rapport annuel

Note 1. Mandat et autorisation

La Société a pour mission de soutenir et de développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur ou intérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché intérieur et international. Aux termes de l'article 23 de la *Loi*, le Ministre peut, avec l'assentiment du ministre des Finances, autoriser la Société à s'engager dans certaines opérations de nature financière ou portant sur des passifs éventuels qui sont considérées comme servant l'intérêt national. Ces opérations ou catégories d'opérations et leur fondement juridique sont connus collectivement sous le nom de « Compte du Canada ». Ces opérations peuvent porter sur des activités facilitées dans toutes les catégories de produits d'EDC (financement, assurance crédit, assurance d'institution financière, assurance et cautionnement de contrats, assurance risques politiques), autres que les opérations d'investissement. La Société est responsable de la saine administration des opérations sur le Compte du Canada. Les comptes correspondant à ces opérations sont tenus distinctement des comptes de la Société et sont consolidés chaque année, au 31 mars, dans les états financiers du gouvernement, qui sont publiés séparément par celui-ci et qui sont audités par le vérificateur général du Canada.

La *Loi* limite à 20 milliards de dollars au total les passifs éventuels (polices d'assurance, garanties et autres ententes donnant lieu à des passifs éventuels), les engagements en cours avec des emprunteurs et les montants de principal dus par des emprunteurs au titre du Compte du Canada. Au 31 mars 2018, la position par rapport à cette limite se chiffrait à 1 657 millions de dollars (3 020 millions au 31 mars 2017).

Note 2. Principales méthodes comptables

Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût historique et comprennent les intérêts incorporés et les commissions.

Les intérêts courus sont comptabilisés sur la base contractuelle du prêt correspondant. Ils comprennent les intérêts courus et commissions sur tous les prêts, y compris les prêts en souffrance et ceux pour lesquels il n'y a aucune chance de recouvrement.

Les produits d'intérêts sur prêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'engagement aux fins de présentation dans l'état du résultat net. Ils comprennent les produits d'intérêts courus et sous forme de commissions sur tous les prêts, sauf les prêts en souffrance et ceux pour lesquels il n'y a aucune garantie raisonnable de recouvrement.

L'information consolidée présentée dans les *Comptes publics du Canada* est préparée conformément aux critères énoncés dans le Manuel du receveur général (chapitre 15 – Procédures des comptes publics), selon lesquels il faut exclure les intérêts incorporés et les commissions sur l'ensemble des prêts.

Conversion des devises

Tous les prêts, les engagements de prêts, les passifs éventuels, les indemnités versées et les indemnisations en cours libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture de la période de référence. Les produits et les charges sont convertis aux

taux de change journaliers ou mensuels moyens en vigueur pendant l'exercice. Les écarts de change découlant de la conversion des soldes et des opérations libellés en devises sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice.

Note 3. Prêts

| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | 31 mars 2018 | | | 31 mars 2017 | | |
|---|------------------------|----------------------------|-----------------|------------------------|----------------------------|-----------------|
| | Prêts cessionnaires | Prêts non cessionnaires | Total | Prêts cessionnaires | Prêts non cessionnaires | Total |
| En souffrance | - | 160 | 160 | - | 1 163 | 1 163 |
| 2017-2018 | - | - | - | 33 | 276 | 309 |
| 2018-2019 | 32 | 205 | 237 | 33 | 260 | 293 |
| 2019-2020 | 32 | 405 | 437 | 33 | 267 | 300 |
| 2020-2021 | 32 | 80 | 112 | 33 | 97 | 130 |
| 2021-2022 | 32 | 23 | 55 | 33 | 27 | 60 |
| 2022-2023 | 32 | 14 | 46 | 33 | 15 | 48 |
| 2023-2024 | 32 | 15 | 47 | 34 | 15 | 49 |
| 2024-2025 | 32 | 15 | 47 | 34 | 15 | 49 |
| 2025-2026 et par la suite | 375 | 33 | 408 | 388 | 34 | 422 |
| Total | 599 \$ | 950 \$ | 1 549 \$ | 654 \$ | 2 169 \$ | 2 823 \$ |

Note 4. Créances en souffrance

Le tableau suivant présente une ventilation des arriérés de principal, d'intérêts et de commissions à la clôture de l'exercice. La diminution des créances en souffrance est essentiellement attribuable à la radiation de prêts dans le secteur de l'automobile.

| <i>(en millions de dollars canadiens)</i> | 31 mars 2018 | | | 31 mars 2017 | | |
|---|----------------------|---------------------|---------------|----------------------|---------------------|-----------------|
| | Prêts commerciaux | Prêts souverains | Total | Prêts commerciaux | Prêts souverains | Total |
| Principal en souffrance | 146 | 14 | 160 | 1 150 | 13 | 1 163 |
| Intérêts et commissions en souffrance | - | 177 | 177 | 928 | 167 | 1 095 |
| Total | 146 \$ | 191 \$ | 337 \$ | 2 078 \$ | 180 \$ | 2 258 \$ |

Note 5. Effets à recevoir

Les effets à recevoir représentent des billets à ordre émis aux emprunteurs du secteur de l'automobile qui ont été radiés au cours de l'exercice.

Note 6. Charges administratives portées au Compte du Canada

Aux termes du paragraphe 23(5) de la *Loi*, le ministre des Finances autorise la Société à prélever sur les recettes et les recouvrements le montant qu'il estime nécessaire pour couvrir les charges et les frais indirects que la Société a engagés dans le cadre des opérations sur le Compte du Canada.

Pour l'exercice 2017-2018, 3 millions de dollars (3 millions pour 2016-2017) ont été prélevés pour le paiement des frais généraux et indirects engagés par la Société dans le cadre des opérations sur le Compte du Canada. De plus, d'autres charges de 3 millions de dollars (5 millions pour 2016-2017) ont été engagées pour le Compte du Canada, dont 2 millions de dollars (5 millions pour 2016-2017) en frais juridiques.

Note 7. Garanties du Compte du Canada

Des garanties de prêts sont accordées pour couvrir le non-remboursement du principal et le non-paiement des intérêts et des commissions dus aux banques et aux institutions financières qui octroient des prêts à des emprunteurs. À la suite d'un appel de garantie, un actif sous forme de prêt est inscrit au bilan, et l'appel devient une obligation directe pour l'emprunteur.

Glossaire de termes financiers

Assurance et cautionnement de contrats – Solutions d’assurance et de cautionnement qui couvrent les risques inhérents à la non-exécution du contrat et qui comprennent les garanties pour cautionnement bancaire, les garanties de change et l’assurance cautionnement.

Assurance crédit – Police d’assurance qui protège les entreprises canadiennes assurées contre les risques politiques et commerciaux liés aux transactions d’exportation assorties de modalités de crédit d’au plus 360 jours.

Assurance d’institution financière – Police d’assurance qui protège les institutions financières canadiennes contre le risque de contrepartie dans le cadre de transactions commerciales avec des banques étrangères et des acheteurs étrangers.

Assurance risques politiques – Police d’assurance qui protège l’assuré contre des risques politiques précis, tels que : non-transfert de fonds, expropriation, guerre, révolution ou insurrection. Elle couvre les investissements effectués sous forme de capital-actions, de prêts, de garanties, d’actifs et de services.

Comptes publics du Canada – Rapport du gouvernement que le receveur général prépare pour chaque exercice où figurent les opérations de tous les ministères et organismes fédéraux.

Effet à recevoir – Les effets à recevoir représentent des billets à ordre émis par l’emprunteur en reconnaissance d’une dette dont le montant total correspond à 6,67 % des prêts consentis au secteur de l’automobile. Les effets portent intérêts, qui sont exigibles à chaque date de paiement d’intérêts ou qui sont incorporés à l’encours de l’effet concerné.

Engagement de prêt – Partie d’un prêt qui a été consentie et acceptée, mais qui n’a pas encore été déboursée.

Financement – Dispositif ayant pour effet d’accorder du crédit ou de promettre des fonds.

Garantie de prêt – Engagement d’assurer le remboursement d’une dette. Pour le garant, la garantie constitue un passif éventuel.

Intérêts courus – Intérêts gagnés mais non encore reçus sur un prêt ou un autre instrument portant intérêts, calculés à compter de la date du décaissement ou de la date du dernier paiement d’intérêts, selon celle qui arrive en dernier.

Investissement – Participation qu’EDC peut détenir dans une entité au moyen de capital risque ou de capital-investissement.

Passif éventuel – Obligation potentielle résultant d’événements passés et dont l’existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance de certains événements futurs. Les polices d’assurance et les garanties en cours sont des passifs éventuels.

Prêt concessionnel – Prêt sans intérêt ou assorti d’un taux d’intérêt inférieur au taux du marché ou qui comporte de longues périodes de remboursement.

Prêt souverain – Prêt pour lequel le risque financier et le risque de non-remboursement sont assumés par un gouvernement souverain.

Réduction de la dette – Accord en vertu duquel une partie ou la totalité de la dette souveraine d'un pays est annulée ou voit son remboursement reporté.